



HAL
open science

Une approche morale de la précarité. Les enquêtes des services sociaux dans l'entre-deux-guerres

Lola Zappi

► **To cite this version:**

Lola Zappi. Une approche morale de la précarité. Les enquêtes des services sociaux dans l'entre-deux-guerres. Les Études sociales, 2019, n°169 (1), pp.21-44. 10.3917/etsoc.169.0021 . hal-02404367

HAL Id: hal-02404367

<https://hal.science/hal-02404367>

Submitted on 28 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une approche morale de la précarité

Les enquêtes des services sociaux face aux conditions de vie des milieux populaires pendant l'entre-deux-guerres

Lola ZAPPI

Résumé français :

Alors que le service social naît dans l'entre-deux-guerres en se pensant comme un outil nouveau de résolution de la « question sociale », comment les services sociaux de l'époque appréhendent-ils la précarité économique des familles populaires sous leur charge ? Pour répondre à cette question, l'article propose de se tourner vers l'outil privilégié de ces organismes : l'enquête, menée auprès de toute famille éligible à une aide sociale. La construction même de l'enquête, à travers ses différentes étapes (visite à la famille, visite de voisinage), comme dans sa mise en forme écrite (notamment par la reconstitution des budgets ouvriers) est en effet pensée par les assistantes sociales sous un angle moral, celui consistant à débusquer les « mauvais pauvres ». Bien que les enquêtes mettent au jour le profil de familles populaires touchées par une précarité économique structurelle, les services sociaux adoptent une approche morale tendant à rendre les personnes enquêtées responsables de leur situation, accusant leur mauvaise gestion budgétaire et leurs consommations coupables. Les enquêtes sont ainsi utilisées par les services sociaux dans une visée de moralisation des pratiques populaires et non en faveur d'un projet de protection sociale.

Résumé anglais :

Social services emerge during the interwar period, when their leaders manage to present them as new instruments to solve the « social question ». How do social services apprehend the economic precarity which characterize the working-class families under their supervision ? To answer that question, I turn in this article towards an underexploited source : nominative inquiries led by social services regarding any family eligible for social care. I argue that such inquiries are built and used by social workers with a moral approach. Although inquiries reveal (especially through the reconstitution of the family budget) structural economic precarity among many families, social workers tend to blame their beneficiaries for being « undeserving poors », unable to manage their budget and spending their limited resources in immoral consumptions. Social services during the interwar period thus use their inquiries not in order to reinforce welfare measures but in a perspective of moralizing the working-class habits.

Lola Zappi : doctorante en histoire au Centre d'Histoire de Sciences Po (CHSP), 10 rue letort 75018 Paris, lola.zappi@sciencespo.fr

« L'enquête doit porter sur tout ce qui intéresse et touche la famille, santé, ressources, dépenses, œuvres, ce point est en général délicat, les bénéficiaires ne tenant à révéler les ressources supplémentaires dont ils jouissent. [...] La difficulté est de savoir discerner ce qui est vrai, ce qui est faux. »

*Rapport de stage d'une étudiante assistante sociale au service social des Habitations à Bon Marché, 1932*¹

Le « service social », ensemble d'initiatives privées nées au tournant des années 1910, se structure dans l'entre-deux-guerres en se présentant comme un outil nouveau de traitement de la question sociale². Face aux fléaux sociaux, ni la charité privée ni la protection sociale d'État ne seraient suffisantes : selon le service social, la réponse aux maux des classes populaires doit passer par un accompagnement individuel des familles ouvrières en difficulté assuré par un corps de professionnelles³. Les assistantes sociales cherchent ainsi à se distinguer des dames d'œuvres bénévoles en mettant en avant leurs compétences techniques. L'enquête sociale en est la figure de proue. Elle est menée systématiquement avant toute prise en charge d'une nouvelle famille éligible à l'aide ou l'action sociale, en se donnant comme objectif de déterminer les besoins réels des bénéficiaires potentiels, la légitimité de leur demande et la réponse à apporter à ces besoins.

Les services sociaux font partie du paysage de la protection sociale de l'entre-deux-guerres. Ils se distinguent cependant de la simple assistance à la pauvreté. Celle-ci reste assurée principalement au niveau local, par les œuvres charitables – au premier rang desquels les conférences de la Société Saint-Vincent de Paul – et par les bureaux de bienfaisance chargés de délivrer secours de chômage et aides sociales d'État (assistance médicale gratuite, assistance obligatoire)⁴. Les services sociaux quant à eux se spécialisent pour la plupart dans le médico-social : les assistantes visiteuses prennent en charge tant la maladie que les questions économiques en orientant leurs usagers vers les aides sociales auxquelles ils peuvent prétendre. Les services sociaux s'adressent donc à un public dont la situation mêle vulnérabilités sanitaires et sociales⁵.

Les enquêtes des services sociaux fournissent un ensemble très riche d'informations relatives à la situation économique et sociale des familles enquêtées. Pourtant, elles restent des sources encore largement inexploitées par les historien.ne.s du social. Si les pauvres et la frange basse du milieu ouvrier ont fait l'objet de nombreuses études portant sur le XIX^e siècle, leur histoire se perd au premier XX^e siècle : l'histoire ouvrière de l'entre-deux-guerres, en se centrant sur les ouvriers de la

¹ Dossier d'Antoinette D., promotion 1931-1933, Archives privées de l'École pratique de service social (EPSS).

² Roger-Henri Guerrand, Marie-Antoinette Rupp, *Brève histoire du service social en France 1896-1976*, Paris, Privat, 1978.

³ Nous utilisons le féminin pluriel car la profession d'assistante sociale est, dès ses origines, une profession quasi-exclusivement féminine : Yvonne Knibiehler (éd.), *Nous, les assistantes sociales: naissance d'une profession, trente ans de souvenirs d'assistantes sociales françaises, 1930-1960*, Paris, Aubier-Montaigne, 1980. Dans nos échantillons d'élèves assistantes sociales (voir encadré 1), les deux cent dossiers traités sont tous des dossiers de femmes. Au Service Social de l'Enfance, sur une centaine de travailleurs sociaux employés pendant la période de l'entre-deux-guerres, seuls deux sont des hommes : Michèle Becquemin, *Protection de l'enfance: l'action de l'association Olga Spitzer, 1923-2003*, Ramonville Saint-Agne, France, Erès, 2003.

⁴ Axelle Brodriez-Dolino, « Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XX^e », *Le Mouvement Social*, n°242, 2013, p. 9–29.

⁵ Cela confirme l'analyse qu'Axelle Brodriez-Dolino porte sur la protection sociale des années d'après-guerre en parlant de « sanitarisation du social » : *Ibid.*, p. 21.

grande industrie, a souvent négligé de leur faire une part⁶, tandis que l'histoire de la protection sociale avant 1945 connaît encore mal ses bénéficiaires⁷. À l'inverse, ces enquêtes ont été, en tant que techniques de l'action sociale, l'objet de plusieurs études d'histoire des politiques publiques et de la protection sociale sans que ne soit abordé le contenu des informations qu'elles délivrent⁸.

Cet article s'inscrit dans un travail de thèse portant sur l'émergence du service social durant l'entre-deux-guerres⁹. Nous proposons ici de nous pencher sur ce que les enquêtes révèlent des conditions de vie des familles populaires destinataires de l'action sociale et en particulier la « précarité » qui caractérise la grande majorité d'entre elles. Le recours à la notion de précarité peut paraître en premier lieu anachronique : le terme est en effet surtout utilisé par les sociologues dans les années 1980 pour qualifier les « nouveaux pauvres » victimes de la crise économique¹⁰. Mais Axelle Brodriez-Dolino a déjà plaidé en faveur de l'usage de certaines notions sociologiques très contemporaines – telles que la précarité ou la vulnérabilité – dans des travaux historiques, défendant la richesse heuristique de ces notions appliquées à d'autres échelles d'observation. En effet, si la précarité dans son approche macro-sociologique désigne une manifestation nouvelle de la pauvreté propre à nos sociétés contemporaines, l'utiliser dans une approche micro- ou méso-sociologique permet de prêter attention aux fragilités économiques rencontrées dans l'étude des trajectoires de vie d'individus, et ce quelle que soit la période étudiée¹¹.

Les historiens ont souvent préféré le terme de vulnérabilité, « notion souple et dynamique [qui] peut permettre de dépasser les conceptions trop fixistes ou étroitement monétaires de la "pauvreté" et de la "précarité" »¹² pour observer l'exposition de populations fragiles aux risques tant sanitaires et sociaux¹³. Recourir à la notion de précarité nous permet de recentrer l'analyse sur la fragilité économique et budgétaire des familles enquêtées. La précarité désigne en effet, plus qu'un degré de pauvreté, un

⁶ Cela vaut tant pour les études locales, telles que celle d'Annie Fourcaut sur la banlieue rouge de Bobigny, que pour les ouvrages de synthèse sur la condition ouvrière : Annie Fourcaut, *Bobigny, Banlieue rouge*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986 ; Ernest Labrousse et Fernand Braudel (dir.), *Histoire économique et sociale de la France, IV : l'ère industrielle et la société d'aujourd'hui : siècle 1880-1980*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979 ; Gérard Noiriel, *Les Ouvriers dans la société française : XIXe-XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1986.

⁷ Axelle Brodriez-Dolino, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 2013.

⁸ Antoine Savoye, « Les enquêtes sur les budgets familiaux : la famille au microscope », in : Yves Cohen, Rémi Baudouï (dir.), *Les chantiers de la paix sociale, 1900-1940*, Fontenay St Cloud, ENS, 1995, p.55-76 ; Yves Cohen, « Le travail social : quand les techniciens sociaux parlent de leurs techniques », *Ibid.*, p.105-126.

⁹ Lola Zappi, *Le Service social en action : assistantes sociales et familles assistées dans le cadre de la protection de l'enfance dans le département de la Seine dans l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat en cours au Centre d'Histoire de Sciences Po (CHSP)

¹⁰ Maryse Bresson, *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, 2007.

¹¹ Axelle Brodriez, « La vulnérabilité, un concept opératoire ? », in Axelle Brodriez et al. (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales: de l'histoire à la sociologie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p.23-24. Cette approche est également celle privilégiée par les chercheurs du projet ANR en cours « Eurasemploi » qui étudient la précarité pendant les Trente Glorieuses : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/Projet-ANR-16-CE26-0005> (consulté le 12 décembre 2018).

¹² Axelle Brodriez, « La vulnérabilité, un concept opératoire ? », *op. cit.*, p. 24.

¹³ Patrice Bourdelais (dir.), *Les populations vulnérables*, Numéros spéciaux des *Annales de démographie historique*, vol. 110 et 111, n°2, 2005 et n°1, 2006 ; Axelle Brodriez-Dolino, « Éditorial : vulnérabilités sanitaires et sociales », *Le Mouvement Social*, n° 242, 2013, p. 3-8.

risque de basculer dans la misère en cas d'accidents de la vie (maladie, chômage, décès etc). Parler de précarité plutôt que de pauvreté nous permet d'embrasser des situations plus larges. En effet, la notion de pauvreté renvoie toujours à la question des seuils pour la définir ; c'est pourquoi de nombreuses études sur la pauvreté l'abordent par le biais d'une politique publique d'assistance à la pauvreté¹⁴. Or, toutes les familles enquêtées étudiées dans cet article ne dépendent pas d'aides sociales pour survivre, et celles qui en dépendent sont généralement prises dans un faisceau d'aides sociales diverses, chacune étant accordée selon des seuils de pauvreté différents¹⁵. De plus, aborder leur situation sous l'angle de la précarité permet de comprendre pourquoi, face à l'incertitude budgétaire au quotidien, certaines de ces familles préfèrent des opportunités d'entrées immédiates d'argent à des stratégies d'investissement de long terme – attitude qui est à son tour interprétée par les assistantes sociales comme la marque d'un manque de « sens moral ».

En effet, nous chercherons dans cet article à montrer pourquoi la précarité budgétaire des familles enquêtées est à la fois scrutée avec précision par les enquêtrices des services sociaux et requalifiée au profit d'une condamnation morale dans le « diagnostic social »¹⁶ que ces dernières posent sur les familles à l'issue de leur enquête. Pour le comprendre, il faudra se tourner vers le cadre de pensée qui est celui des assistantes sociales. Le milieu du service social est en effet très marqué par une visée de moralisation des milieux populaires¹⁷. Ses acteurs se donnent pour objectif de « redresser moralement » les familles ouvrières face au relâchement des mœurs et l'imprévoyance budgétaire censée les caractériser¹⁸. Les assistantes sociales apprennent dès leur formation à déceler les différentes manifestations de cette « déficience morale »¹⁹. S'intéresser à l'« approche morale » des assistantes sociales doit donc conduire, selon nous, à prendre au sérieux ce que recouvre ce terme revendiqué par les acteurs et actrices de l'époque – sans oublier pour autant que cette approche morale des enquêtes s'inscrit dans un ensemble plus large de pratiques normatives.

¹⁴ Au sujet de la difficulté à définir la pauvreté dans les travaux historiques, voir André Gueslin, *Gens pauvres, pauvres gens: dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1997. Pour une histoire de l'aide accordée aux indigents, voir Yannick Marec, *Pauvreté et protection sociale aux XIX^e et XX^e siècles: des expériences rouennaises aux politiques nationales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

¹⁵ Par exemple, l'assistance obligatoire aux familles nombreuses est réservée aux chefs de famille ayant au moins trois enfants à charge et « dont les ressources sont insuffisantes pour les élever », tandis que l'encouragement national aux familles nombreuses est octroyé à partir du troisième enfant pour les familles n'étant pas sujettes à l'impôt sur le revenu : Catherine Rollet, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, Paris, Institut national d'études démographiques : Presses universitaires de France, 1990.

¹⁶ L'expression est le titre d'un ouvrage sur la pratique du travail social publié en 1917 par l'assistante sociale américaine Mary Richmond : Mary Richmond, *Social Diagnosis*, New York, Russel Sage Foundation, 1917. Mary Richmond est la théoricienne du « *case work* », technique du travail social qui se développe dans l'entre-deux-guerres avant tout aux États-Unis mais sert également de référence à plusieurs services sociaux français, dont le Service Social de l'Enfance.

¹⁷ Cette visée de moralisation, notamment par l'insistance mise sur les pratiques budgétaires des classes populaires, est un héritage des réformateurs sociaux : Anaïs Albert et Mathilde Rossigneux-Méheust (dir.), « Morales de la consommation et moralisation des consommateurs », *Histoire, économie et société*, vol. 32, n°3, 2013.

¹⁸ Philippe Armand-Delille, *L'Assistance sociale et ses moyens d'action*, Paris, libr. Félix Alcan, 1922.

¹⁹ L'École des Surintendantes et des Services Sociaux propose ainsi dans sa maquette pédagogique des années 1920 et 1930 plusieurs cours de « morale », dont l'un portant sur les « crises morales [de la famille] » à travers leurs diverses causes que sont « l'alcoolisme, l'inconduite, le désordre, etc » : programmes de cours de l'école, carton « Programmes », archives privées de l'ETSUP.

Encadré 1

La formation professionnelle des assistantes sociales

Travailler à partir d'enquêtes sociales nécessite de comprendre les cadres de pensée des assistantes qui les construisent et les utilisent. Notre travail de thèse comporte donc une étude sur les assistantes sociales elles-mêmes. Pour ce faire, nous nous sommes tournés vers les archives de la formation à travers deux des principales écoles parisiennes de service social de l'entre-deux-guerres : l'École des surintendantes et des services sociaux et l'École pratique de service social.

Outre les programmes de cours, nous avons sélectionné, pour chacune de ces écoles, un échantillon de cent dossiers d'élèves, comprenant la fiche d'admission de la candidate, une partie de ses travaux scolaires et ses rapports de stage. Ces dossiers nous ont ainsi permis à la fois de mieux cerner la sociologie des assistantes sociales de l'entre-deux-guerres, de saisir leur appréhension du monde social et de reconstruire leurs savoirs sur l'assistance.

Source : Les archives de chacune des écoles (programmes de cours, dossiers d'élèves) sont conservées au sein même des écoles. L'École des surintendantes et des services sociaux se nomme désormais l'École supérieure de travail social (ETSUP), ses locaux sont situés 8 Villa du Parc de Montsouris dans le XIV^e arrondissement de Paris. Les locaux de l'École Pratique de Service Social se situent pour leur part au 139 boulevard du Montparnasse dans le VI^e arrondissement de Paris.

Bibliographie : Lola Zappi, *Le Service social en action : assistantes sociales et familles assistées dans le cadre de la protection de l'enfance dans le département de la Seine dans l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat en cours au Centre d'Histoire de Sciences Po (CHSP)

L'étude de la situation budgétaire des familles populaires de l'entre-deux-guerres à travers les enquêtes sociales est donc indissociable de celle du discours moral formulé par les assistantes sociales envers le rapport des ouvriers à l'argent. L'enquête sociale, à ce titre, sera utilisée ici à la fois comme objet et comme source afin d'analyser comment ont été pensées les conditions de vie des familles populaires dans la mise en œuvre de l'action sociale de l'entre-deux-guerres. Comment la construction même des enquêtes sociales permet-elle d'aborder les facteurs de précarité des familles populaires et comment ces résultats ont-ils été interprétés par les assistantes sociales ? Qu'est-ce que les enquêtes sociales révèlent des objectifs du service social dans la prise en charge financière des familles populaires ?

Utiliser les enquêtes comme sources nécessite d'avoir accès à un corpus d'enquêtes nominatives. Or, si les études sur les enquêtes des services sociaux se sont bornées à analyser des modèles-types d'enquêtes, la raison est principalement liée à l'absence de sources : peu de services sociaux ont conservé leurs enquêtes originelles. Le Service social de l'enfance constitue, à ce titre, une exception (encadré 2).

Encadré 2

Les dossiers du Service social de l'enfance (SSE)

Le Service social de l'enfance est une association privée créée en 1923, qui agit en relation avec le tribunal pour enfants et adolescents (TEA) du département de la Seine. Le TEA de la Seine, qui réunit une fonction civile et correctionnelle, s'occupe de trois types de procédures :

- _ Les jugements correctionnels de mineurs poursuivis pour faits de délinquance
- _ Les demandes dites de « correction paternelle » : selon les articles 376 et suivants du Code civil de 1806, la correction paternelle permet au détenteur de la puissance paternelle, traditionnellement le père, de réclamer au magistrat l’incarcération de son enfant mineur en cas d’indiscipline ou de mauvaise conduite de ce dernier. Par cette mesure, le tribunal est donc saisi à la demande des parents.
- _ La déchéance de la puissance paternelle : Introduite par les lois du 24 juillet 1889 et du 19 avril 1898, cette procédure permet au tribunal de déchoir de leurs droits parentaux les parents condamnés à une peine de prison ou qui « par leur ivrognerie habituelle, leur inconduite notoire et scandaleuse ou par de mauvais traitements compromettent soit la santé, soit la sécurité, soit la moralité de leurs enfants ». Il s’agit d’une mesure civile de protection de l’enfance.

Sur avis du magistrat, le Service social de l’enfance peut se saisir des dossiers des familles appelées devant le TEA. Le SSE a deux missions :

- _ En amont du jugement, il mène une enquête sociale sur la situation des mineurs et de leur famille, afin d’informer le magistrat et de l’orienter dans ses décisions
- _ Sur proposition du magistrat, une mesure de suivi social peut être proposée aux jeunes ou aux parents jugés « amendables » pour leur éviter la sanction judiciaire. Le SSE prend en charge ces suivis, qui deviendront une mesure officialisée par les décrets-lois relatifs à la protection de l’enfance du 30 octobre 1935

Durant l’entre-deux-guerres, l’organisme mène ainsi des enquêtes sur près de huit mille familles de la région parisienne. Dans le cadre de notre travail de thèse, nous avons constitué un échantillon aléatoire de trois cents dossiers, toutes procédures confondues, à partir duquel nous avons constitué une base de données exploitée quantitativement. Les données sur le public du SSE publiées dans cet article sont issues de ce travail. Nous avons mobilisé ici en premier lieu les données relatives à la situation économique des personnes enquêtées, à partir de la rubrique des enquêtes sociales consacrée à la recomposition du budget familial.

Source : Les dossiers individuels de familles enquêtées et suivies par le Service Social de l’Enfance ont été versés aux Archives de Paris par l’association, désormais appelée Association Olga Spitzer, sous la cote 1368W. Les dossiers ont été sélectionnés à partir d’une fonction mathématique permettant un tirage aléatoire. Cette méthode, conseillée par les historiennes Claire Zalc et Claire Lemerrier, permet de rester fidèle à la structure du corpus d’ensemble.

Bibliographie : Lola Zappi, *Le Service social en action : assistantes sociales et familles assistées dans le cadre de la protection de l’enfance dans le département de la Seine dans l’entre-deux-guerres*, thèse de doctorat en cours au Centre d’Histoire de Sciences Po (CHSP). Pour un travail sur la consommation des jeunes de milieux populaires à partir des enquêtes du SSE, voir : Lola Zappi, « Jeunes travailleurs, jeunes consommateurs. Les enquêtes sociales et la place des jeunes au sein des familles de milieux populaires », *Mil neuf cent. Revue d’histoire intellectuelle*, vol. 35, n°1, 2017, p. 81-101. Sur l’histoire de la justice des mineurs pendant l’entre-deux-guerres, voir : Pascale Quincy-Lefebvre, « Une autorité sous tutelle. La justice et le droit de correction des pères sous la Troisième République », *Lien social et Politiques*, n°37, 1997, p. 99-108 ; David Niget, *La Naissance du tribunal pour enfants : une comparaison France-Québec, 1912-1945*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009. Sur les questions de méthode en histoire quantitative, voir Claire Lemerrier, Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l’historien*, Paris, La Découverte, 2008.

Le Service Social de l'Enfance constitue un service social à part, puisque son objectif n'est ni une assistance à la pauvreté ni une assistance médico-sociale, mais une « assistance éducative » centrée sur la prise en charge de l'enfance. Néanmoins, par la tutelle qu'il exerce sur ces familles, son rôle comprend en réalité une part incontournable d'intervention dans les questions budgétaires. De plus, l'attention portée aux usages – et aux mésusages – des ressources lors de l'enquête sociale est utilisée comme un moyen pour le SSE d'évaluer la moralité des familles enquêtées et participe à sélectionner celles qui pourront faire l'objet d'une mesure de suivi social.

Nous verrons dans un premier temps comment l'enquête saisit les facteurs économiques sous un angle moral, puis nous analyserons ce que les enquêtes révèlent de la situation budgétaire des familles enquêtées avant de conclure sur le rapport entretenu par les acteurs du service social de l'entre-deux-guerres vis-à-vis de la précarité des familles populaires.

La construction de l'enquête : une défiance morale envers les enquêtés

L'utilisation de l'enquête sociale par les services sociaux de l'entre-deux-guerres emprunte à plusieurs traditions institutionnelles. La première est la méthode d'enquête issue de la sociologie empirique de Frédéric Le Play. Antoine Savoye a montré comment les techniques de l'enquête leplaysienne ont été transmises au monde du service social via l'engagement catholique : plusieurs figures pionnières du service social, ouvertement catholiques, deviennent en effet directeurs ou enseignants d'écoles de travailleuses sociales et diffusent cet outil auprès des premières générations d'assistantes²⁰. L'héritage des enquêtes leplaysiennes est d'ailleurs régulièrement mis en avant par les acteurs du service social afin de revendiquer la scientificité de leurs méthodes. Pourtant, d'autres traditions d'enquêtes moins savantes sont perceptibles dans la méthode mise au point par les assistantes. En particulier, la pratique de la visite à domicile n'est autre qu'un héritage des dames d'œuvres depuis le début du XIXe siècle²¹, bien que le service social ne cesse de revendiquer sa distinction des méthodes de la charité privée.

Les enquêtes sociales présentent plusieurs rubriques permettant d'approcher le niveau de vie et le rapport à l'argent des familles populaires enquêtées, en premier lieu par la reconstitution de leur budget. Les enquêtes des budgets ouvriers sont l'héritage le plus direct de la méthode leplaysienne mais adoptent une forme très simplifiée chez la plupart des services sociaux qui se contentent de déduire les dépenses fixes (loyer, frais de pension des enfants) des gains de la famille²². Antoine Savoye y voit le signe que l'enquête sociale a avant tout une utilité pratique pour les assistantes sociales, la reconstitution du budget servant principalement à évaluer les ressources disponibles de

²⁰ Antoine Savoye, *Les Débuts de la sociologie empirique*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1994. Voir aussi le travail de Guy Zélis sur la formation par l'enquête des assistantes sociales en Belgique : *La formation au travail social, entre "maternalisme" et professionnalisation. L'École sociale catholique féminine de Bruxelles (1920-1940)*, thèse de doctorat d'histoire, Université catholique de Louvain, 2001.

²¹ Sarah A. Curtis, « Charitable Ladies: Gender, Class and Religion in Mid Nineteenth-Century Paris », *Past & Present*, n° 177, nov 2002, p. 121-156. Matthieu Brejon de Lavergnée, *Le Temps des cornettes: histoire des Filles de la Charité, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2018.

²² Seule l'Amélioration du logement ouvrier, service social dirigé par l'abbé Viollet, comprend dans son modèle d'enquête une reconstitution très précise des budgets ouvriers : Jean Viollet, *Petit guide du travailleur social : formation morale et méthodes d'action*, Paris, Confédération générale des familles, 1931.

la famille²³. Pourtant, ne concevoir l'enquête que comme un outil technique pour les travailleuses sociales masque sa dimension morale. Enquêter sur la situation économique de la famille sert à évaluer ses besoins mais également à déterminer si ces familles sont dignes d'être aidées en débusquant les « mauvais pauvres ». Le service social de la Caisse de compensation de la région parisienne est ainsi initialement créé pour débusquer, grâce aux enquêtes, les fraudes dans les demandes d'allocations familiales²⁴. De même, alors que le Service social de l'enfance admet que ses reconstitutions de budget sont imparfaites, en ce qu'elles peuvent négliger certaines dépenses fixes telles que les acomptes nécessaires pour payer le loyer, l'organisme estime que la marge d'erreur est compensée par le fait que « d'autre part, [...] l'on ne tient pas compte dans le calcul des moyennes économiques :

a) du produit de la mendicité, des vols, rapines, de la prostitution, etc.,

b) des secours irréguliers en argent, ni des secours en nature,

c) des « extras » ou produit du travail clandestin que font certains chômeurs. »²⁵

Ainsi, l'approche morale de l'évaluation du budget conduit à soupçonner systématiquement les familles de mentir sur le montant réel de leurs revenus ou encore de cacher à l'enquêtrice des revenus complémentaires illicites. Déterminer les usages et mésusages de leurs ressources par les familles enquêtées est dès lors considéré comme un moyen d'évaluer la moralité de ces familles.

La reconstitution du budget n'est d'ailleurs pas le seul volet de l'enquête comportant une estimation des ressources de la famille et de ses usages. La visite à domicile permet d'approcher les consommations des familles populaires, l'assistante observant l'état du logement, la tenue de l'intérieur ainsi que l'habillement de chacun des membres de la famille. Les écoles de service social recommandent d'effectuer les visites à l'improviste afin de déceler des pratiques de consommations réprouvées. Comme l'explique une élève de l'École pratique de service social, l'assistante sociale « ne doit pas craindre de faire des contrôles dans les familles aux moments les plus susceptibles de lui apporter des révélations : aux heures des repas quand elle prévoit que rien ne sera préparé ; le soir très tard, particulièrement les jours de paye, quand elle a des doutes sur la sobriété des intéressés, le matin de très bonne heure quand la mère est paresseuse. [...] Une visite à l'improviste est beaucoup plus instructive qu'une visite annoncée »²⁶. Outre la visite à domicile, certains services sociaux utilisent l'outil de l'enquête de voisinage pour repérer des pratiques de consommations réprouvées que la famille serait tentée de cacher. La conception du « voisinage » est très large : au-delà des voisins et concierge, l'assistante s'adresse aux commerçants du quartier, aux services sociaux et œuvres de charité concernant l'utilisation faite par la famille des secours financiers dont elle peut disposer, et aux employeurs des parents, enfin, pour déterminer leurs gains réels. L'enquête de voisinage fait cependant débat au sein même du service social et certains se refusent à l'utiliser du fait de son caractère très intrusif²⁷. Les enquêtes du Service social de l'enfance montrent que le SSE lui-même ne décide que tardivement, à la fin des années 1930, de renoncer à interroger les employeurs de

²³ Antoine Savoye, « Les enquêtes sur les budgets familiaux », *op. cit.*

²⁴ Service Social de la Caisse de compensation de la région parisienne, Procès-verbal de septembre 1921, 2765W 17, Archives de Paris.

²⁵ Étude de « 249 familles signalées au TEA à la suite d'une demande de déchéance de la puissance paternelle », 1935, table XXVII, Archives privées de l'association Olga Spitzer.

²⁶ Dossier de Marcelle H., promotion 1935-1937, Archives de l'EPSS.

²⁷ C'est le cas notamment du service social municipal de Suresnes, commune dirigée par le socialiste Henri Sellier. Le service de Suresnes utilise néanmoins les visites à l'improviste à domicile. Courriers du service social municipal, Q91, Archives municipales de Suresnes.

ses enquêtés, ses assistantes constatant le risque de mise à pied qu'entraîne le fait de signaler un employé comme faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

Cette visée de moralisation des pratiques des familles populaires conduit à considérer sous l'angle moral des facteurs relevant de la précarité économique. L'abbé Viollet, membre influent du réseau réformateur du service social²⁸ et auteur en 1931 d'un *Petit Guide du travailleur social*, signale ainsi plusieurs éléments de l'enquête permettant d'apprécier la « valeur morale » des personnes enquêtées : « La durée de séjour dans un même logement et celle du travail dans une même maison sont importantes à connaître, parce qu'elles peuvent fournir de précieuses indications sur le plus ou moins de stabilité de la famille et de ses membres. [...] Toute famille qui tient à ses meubles est une famille attachée aux mœurs et aux traditions familiales »²⁹. Les éléments indiqués par l'abbé relèvent en réalité tous de facteurs sociaux. La stabilité dans une même entreprise, par exemple, est très fortement corrélée avec la vulnérabilité sociale : les ouvriers non qualifiés comme les manœuvres servent de variable d'ajustement pour les entreprises et sont ainsi plus exposés à des chômages fréquents, et lors de la crise des années 1930, les premières personnes à être touchées par le chômage sont les personnes âgées et les jeunes récemment entrés dans l'entreprise³⁰. De même, les déménagements fréquents de logement sont pour beaucoup dus à l'impossibilité de payer le loyer³¹. L'absence de meubles au sein des foyers populaires quant à elle est sans doute plus le signe d'une précarité économique que d'un manque d'attachement aux « traditions familiales » : il est en effet encore fréquent au début du XX^e siècle d'hypothéquer au Mont-de-Piété ou de revendre ses meubles pour faire face à un épisode de gêne financière³².

L'approche qualitative des enquêtes du Service social de l'enfance renforce l'imprégnation de ce discours moral au sein de leurs enquêtes. En effet, tandis que la plupart des services sociaux utilisent des enquêtes sous forme de questionnaires, le SSE adopte une démarche singulière : à l'exception de l'évaluation du budget, chaque étape de l'enquête est reconstituée sous une forme narrative. Cette mise en récit contribue à rapprocher les enquêtes du SSE des monographies leplaysiennes mais s'en distingue par l'absence de données chiffrées complémentaires. En effet, les enquêtes leplaysiennes comprennent des budgets extrêmement détaillés sur les pratiques de consommation quotidienne, données pensées comme un outil d'objectivation d'enquêtes à visée scientifique³³. À l'inverse, au-delà des données sommaires des budgets du SSE, l'appréciation de la précarité et des usages de l'argent des familles populaires enquêtées par le Service ne nous parvient qu'enserrée dans un discours laissant toute la place à la subjectivité morale des assistantes.

²⁸ Mathias Gardet, Jean Viollet et l'apostolat laïc. Les œuvres du Moulin-Vert (1902-1956). Précédé de Souvenirs et impressions d'apostolat (1901-1945), Paris, Librairie Bauchesne, 2005.

²⁹ Abbé Viollet, *Petit Guide du travailleur social*, op. cit., p. 50-54.

³⁰ Gabrielle Letellier et al., *Enquête sur le chômage. Tome II, Les chômeurs, d'après les fiches des fonds de chômage de Paris, Lyon et Mulhouse*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1941.

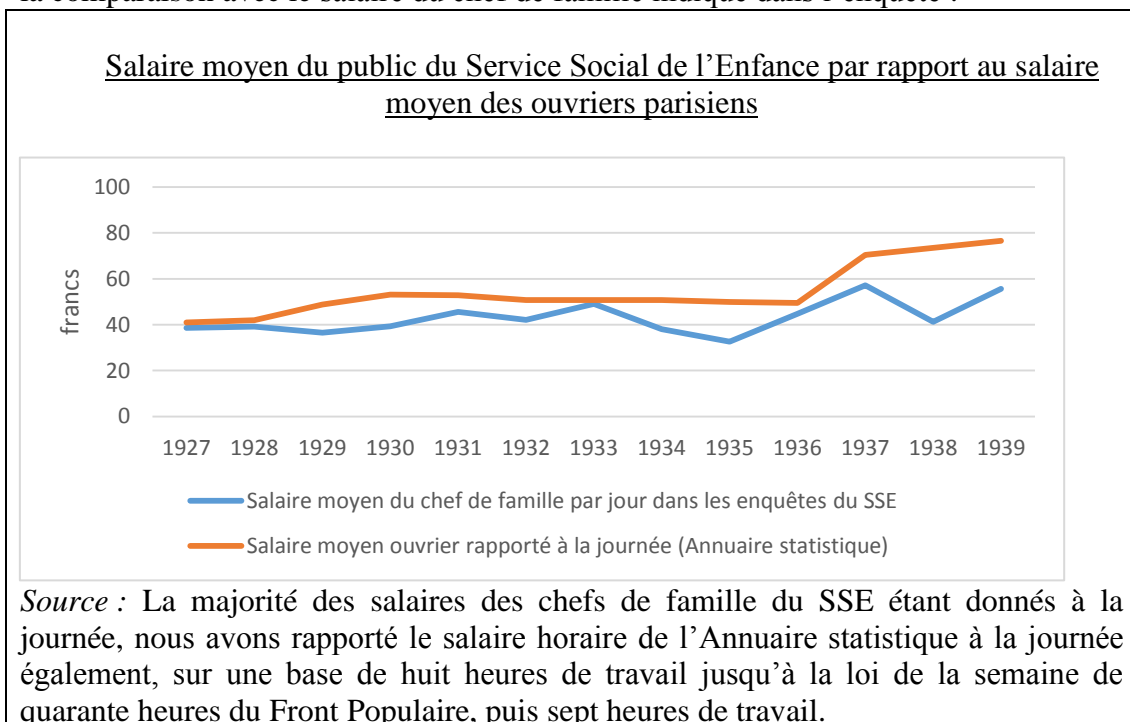
³¹ Alain Faure, Claire Lévy-Vroelant, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris (1860-1990)*, Grâne, Créaphis, 2007.

³² Anaïs Albert, *Consommation de masse et consommation de classe. Une histoire sociale et culturelle du cycle de vie des objets dans les classes populaires parisiennes (des années 1880 aux années 1920)*, thèse de doctorat, Université Paris IV, 2014.

³³ Fabien Cardoni (dir.), *Les pratiques sociales au prisme du budget*, Numéro thématique des Études sociales, n° 155, janvier 2012; Anne Lhuissier, *Alimentation populaire et réforme sociale : les consommations ouvrières dans le second XIX^e siècle*, Paris, Maison des sciences de l'homme : Ed. Quae, 2007.

Saisir les conditions de vie des familles populaires à travers les budgets des enquêtes sociales

Malgré leurs biais, les enquêtes sociales du Service social de l'enfance peuvent-elles être utilisées comme source pour étudier les conditions de vie des familles populaires de l'entre-deux-guerres ? Si elles ne peuvent prétendre fournir des informations valables pour l'ensemble des classes populaires de l'époque, elles permettent cependant d'approcher la sociologie de publics spécifiques de l'action sociale appartenant à la frange basse du monde ouvrier. Le public du Service social de l'enfance n'est pourtant pas défini par des critères économiques puisque le SSE n'est pas un service social spécialisé dans l'assistance à la pauvreté. La sociologie de ses usagers s'en rapproche néanmoins, comme le relève une élève de l'École des surintendantes et des services sociaux dans un travail scolaire de 1927 portant sur le classement des services sociaux d'aide à l'enfance : concernant l'aide aux enfants de « familles nécessiteuses », l'étudiante estime ainsi que « l'œuvre du sauvetage de l'enfance en danger moral peut se rattacher à ce chapitre car c'est surtout parmi les familles pauvres que se recrutent les enfants dont elles s'occupent »³⁴. Notre étude de trois cents dossiers d'enquête du SSE nous permet de confirmer cette analyse. Bien que l'on trouve dans ce public du tribunal pour enfants une gamme variée de conditions sociales, comprenant des familles de la frange haute du monde ouvrier voire de la classe moyenne, la grande majorité des familles visées par une enquête du SSE est néanmoins plus pauvre que la moyenne des classes ouvrières parisiennes à la même époque. En effet, l'Annuaire statistique de la Ville de Paris produit chaque année les salaires horaires de chaque type de métier ouvrier et indique une moyenne générale, permettant la comparaison avec le salaire du chef de famille indiqué dans l'enquête :



³⁴ Dossier de Mlle D.L., carton « 18^e session », Archives privées de l'École supérieure de travail social, anciennement École des surintendantes et des services sociaux

Selon le graphique 1, les salaires des chefs de familles enquêtées par le SSE sont donc plus bas, durant toute la période de l'entre-deux-guerres, que la moyenne des salaires ouvriers³⁵. Mais si la faiblesse des salaires nous permet de définir la précarité de ces familles comme un *degré* de pauvreté relativement aux autres ouvriers, elle ne nous indique pas si ces familles risquent de tomber dans la misère lors d'un aléa de l'existence.

Pour cela, il nous faut nous tourner non seulement vers les recettes mais aussi les dépenses. Or, ces dernières ne sont établies que très sommairement par les budgets du SSE. Seules les dépenses fixes du loyer et des éventuels frais de pension pour les enfants sont prises en compte. C'est sur ces seuls critères que le SSE établit pour chaque famille enquêtée un « niveau économique par personne et par jour » en déduisant les dépenses des recettes. L'enquête de Maurice Halbwachs sur les budgets ouvriers à la même époque rappelle pourtant que le premier poste de dépenses pour les familles ouvrières reste encore, dans les années d'entre-deux-guerres, l'alimentation³⁶. Ainsi, les calculs SSE ne permettent pas de savoir si les budgets de ces familles sont à l'équilibre ou si les dépenses quotidiennes dépassent les recettes. Pour tenter d'évaluer le reste à vivre une fois déduites les dépenses alimentaires, il est nécessaire de calculer un menu journalier type. Dans un exercice sur les budgets ouvriers, une membre de l'Association des travailleuses sociales propose de prendre pour référence le menu journalier d'un soldat, composé comme suit :

- _ 750g de pain
- _ 50 cl de vin
- _ 320g de viande
- _ 30 à 40g de corps gras
- _ 60g de légumes secs
- _ 300g de légumes frais³⁷

L'Annuaire Statistique de la ville de Paris, qui fournit chaque année les prix de détail d'un certain nombre de denrées alimentaires, permet de calculer à 9,5 francs le prix d'un menu de la sorte en 1929³⁸. Avec un niveau économique moyen de 13,3 francs par personne et par jour dans les familles enquêtées de cette année-là, un homme adulte disposerait de 3,8 francs une fois déduites ses dépenses alimentaires journalières³⁹. Par comparaison, un litre d'alcool à brûler, nécessaire pour le chauffage, coûte à la même

³⁵ Les prix et salaires connaissent de fortes fluctuations pendant l'entre-deux-guerres. L'Annuaire statistique de la ville de Paris permet, grâce à un indice annuel des salaires, de rapporter le salaire journalier moyen à la valeur du franc en 1911. La moyenne des salaires des chefs de famille dans les enquêtes du SSE est de 5,6 francs 1911 par jour, soit l'équivalent de 17,3 euros en 2017. Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>, consulté le 12 décembre 2018.

³⁶ Maurice Halbwachs, *L'Évolution des besoins dans les classes ouvrières*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1933

³⁷ Mme F., « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer », lauréate du prix Anne Murray Dike, 1935, AS/208(XXIII)/6, Archives Nationales. Ce menu est comparable aux menus journaliers utilisés dans les hôpitaux publics dans les années 1920 : Conseil Supérieur de l'Assistance publique, *Première session ordinaire de 1924*, Melun, Imprimerie administrative, 1924, F/22/308, Archive nationales

³⁸ Nous avons pris comme référence pour la viande une viande relativement peu chère qu'est la poitrine de veau. Aucun légume n'est indiqué dans l'Annuaire : les menus des hôpitaux publics utilisant les pommes de terre comme légumes frais et les lentilles comme légumes secs, nous avons pris ces aliments comme référence.

³⁹ Un niveau économique de 13,3 francs en 1929 équivaut à 7,9 euros en 2017 ; un menu journalier à 9,5 francs équivaut à 5,6 euros, tandis que le budget restant de 3,8 francs équivaut à 2,3 euros en 2017. Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>, consulté le 12 décembre 2018.

époque 3,6 francs⁴⁰. Les familles enquêtées ne disposent ainsi que du minimum nécessaire pour vivre, et restent exposées, au moindre aléa de l'existence, à un basculement dans la misère, c'est-à-dire dans une situation caractérisée par l'impossibilité de subvenir à leurs besoins quotidiens.

Enfin, l'hétérogénéité économique et sociale du public du SSE est très marquée selon le type de procédure judiciaire prise en charge. Dans les années 1920, le Service s'occupe principalement des mesures dites de « correction paternelle » qui, selon le Code civil de 1806, permettent aux parents de réclamer au magistrat l'incarcération de leur enfant au nom de l'indiscipline de ce dernier (voir encadré 1). Cette procédure tombant progressivement en désuétude durant l'entre-deux-guerres, le SSE se tourne de plus en plus vers les cas de « déchéance de la puissance paternelle » : il enquête alors sur des familles signalées au tribunal pour négligence ou mauvais traitements envers leurs enfants. Or, comme le révèlent les enquêtes, les différences sociales entre des familles en demande d'assistance judiciaire et celles menacées de perdre leurs droits parentaux sont très marquées. Socialement, ce n'est donc pas un mais des publics que le SSE soumet à enquête.

Plusieurs facteurs au sein des enquêtes permettent d'appréhender la précarité qui caractérise le public des déchéances paternelles. Les budgets disponibles par personne et par jour calculés par le SSE sont pourtant équivalents pour les deux procédures, mais cachent des disparités révélatrices. Le premier critère concerne l'échéance de paiement des salaires, à une époque où seuls les employés sont mensualisés⁴¹. Ainsi, parmi les professions renseignées des chefs de famille enquêtés pour correction paternelle, 48% sont des employés et autant ont une paye mensualisée. À l'inverse, les chefs de familles visés pour déchéance sont à 72% ouvriers et payés à l'heure, à la journée ou à la semaine. De plus, en calculant le budget disponible par personne sur une base journalière fixe, les assistantes du SSE gommant la fluctuation des revenus des ouvriers payés à l'heure⁴². Ce choix invisibilise également les journées chômées par manque de travail, très fréquentes pour les emplois ouvriers tels que celui de manœuvre qui concerne un ouvrier sur six dans les familles enquêtées pour déchéance.

À la précarité de la situation économique se mêlent des vulnérabilités sanitaires et sociales très marquées. La visite à domicile permet de relever que 28% de ces familles vivent en hôtel meublé⁴³ et 45% dans un logement d'une seule pièce abritant en moyenne plus de trois personnes. Les restrictions de dépenses de santé impactent également sur l'état sanitaire de la famille, et les familles enquêtées pour déchéance comptent en moyenne 1,85 enfants décédés, la plupart en bas âge, contre 1,36 dans les cas de correction paternelle.

Enfin, les enquêtes du SSE révèlent la part des aides sociales dans le budget de ces familles. Tout d'abord, celles-ci sont bien mieux connues des œuvres de bienfaisance et des services sociaux que les familles enquêtées pour correction paternelle. Cela tient en grande partie au nombre d'enfants par famille – les premières ayant une médiane de trois enfants par famille contre deux pour les dernières – ouvrant droit à de nombreux

⁴⁰ Annuaire Statistique de la Ville de Paris, Années 1929-1931, p.741.

⁴¹ Delphine Gardey, *La dactylographe et l'expéditionnaire: histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin, 2001, p. 96.

⁴² Ana Perrin-Heredia retrouve le même mécanisme d'invisibilisation des fluctuations de revenus dans le choix des accompagnateurs budgétaires de mensualiser les budgets : Ana Perrin-Heredia, « Faire les comptes : normes comptables, normes sociales », *Genèses*, vol. 84, n°3, 2011, p. 69-92.

⁴³ Un nombre équivalent à celui trouvé par Gabrielle Letellier dans son enquête sur les situations des familles de chômeurs de trois personnes en 1935 : Gabrielle Letellier et al., *Enquête sur le chômage*, op. cit.

secours publics ou privés dont certains sous condition de ressource⁴⁴. La crise des années 1930 frappe également de plein fouet ces familles dont 25% touchent des allocations pour cause de chômage. Enfin, nombre d'entre elles dépendent de secours d'assistance à la pauvreté. Lors de l'enquête, les assistantes sociales consultent le Fichier central, un organisme créé en 1918 à l'initiative de la Croix-Rouge américaine permettant à toute œuvre parisienne de savoir si une famille est ou a déjà été suivie par une autre œuvre⁴⁵. Les familles enquêtées pour déchéance sont pour plus d'un tiers d'entre elles connues du Fichier central, contre 17% des familles enquêtées pour correction paternelle. Plus révélateur encore, les familles des corrections paternelles connues du Fichier ne sont généralement enregistrées que pour une seule œuvre, tandis que 18% des familles enquêtées pour déchéance sont connues de trois œuvres ou plus ! Tandis que le public des corrections paternelles peut être considéré comme marqué par la précarité, les familles visées par des mesures de déchéance forment un public pauvre au sens de Georg Simmel, en tant que foyers ne pouvant subvenir à leurs besoins sans le concours d'aides sociales.

Par ces aides sociales, les familles enquêtées dépendent non pas d'un seul mais de plusieurs services sociaux, et il est fréquent que celles prises en charge par le SSE soient déjà suivies par une autre assistante sociale. Les enquêtes du SSE dessinent ainsi le portrait d'un public de l'action sociale caractérisé tant par la marginalité sociale le conduisant au tribunal que par une précarité économique et des vulnérabilités sociales le rendant dépendant d'un faisceau de services d'assistance. Pourtant, leur précarité ne fait que rarement l'objet d'un discours de la part des acteurs du service social.

Les assistantes sociales et l'utilisation des enquêtes : la précarité vue comme responsabilité individuelle des ouvriers

La reconstitution du budget des familles enquêtées permet aux assistantes sociales d'évaluer les ressources disponibles de ces dernières, afin d'adapter leur dispositif d'accompagnement social. Bien que l'agrégation des enquêtes montre la fréquence des situations de précarité et de pauvreté des familles soumises à l'action sociale, ces informations sont cependant peu exploitées par les services sociaux pour caractériser les difficultés rencontrées par leur public. Yves Cohen relève ainsi que le projet de réforme sociale qui avait accompagné les enquêtes sociales du XIXe siècle s'affaiblit dans l'usage des enquêtes par les services sociaux, qui deviennent avant tout des outils de la pratique quotidienne du travail social⁴⁶. Tandis que les enquêtes budgétaires sont utilisées et publiées à la même époque par des groupements d'action catholique tels que la Jeunesse ouvrière chrétienne pour dénoncer la précarité des conditions de vie des familles ouvrières, les services sociaux restent complètement absents de ce mouvement⁴⁷. Mais comment expliquer ce silence ?

Les services sociaux n'ignorent pourtant pas les données économiques ressortant de leurs enquêtes. En 1935, le Service social de l'enfance produit une étude statistique à usage interne portant sur deux cent cinquante familles signalées au tribunal pour enfants

⁴⁴ Virginie de Luca Barusse, *Les familles nombreuses : une question démographique, un enjeu politique : France, 1880-1940*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

⁴⁵ « Des relations à établir entre les bureaux de bienfaisance et les œuvres privées », Rapport de M. Charles Voigt, *La Revue philanthropique*, n°271, 15/03/1920, p. 111.

⁴⁶ Yves Cohen, « Le travail social », *op. cit.*

⁴⁷ Antoine Savoye, « Les enquêtes sur les budgets familiaux », *op. cit.* Certaines assistantes sociales sont néanmoins proches de la JOCF comme le montre l'enquête publiée dans ce numéro.

cette année-là pour déchéance. Il y relève de nombreux facteurs indiquant la précarité rencontrée dans ces milieux lors des enquêtes. En particulier, l'étude établit divers paliers économiques en fonction du budget disponible par personne et par jour et du mode de vie qu'il permet, allant de l' « aisance » à la « misère notoire » (encadré 3).

Encadré 3

Situations économiques établies par le Service Social de l'Enfance concernant deux-cent-quarante-neuf familles enquêtées pour déchéance en 1935

Misère notoire = moyenne économique par jour et par personne au-dessous de 6 frs.

Pauvreté = moyenne économique entre 6 et 11 frs inclus.

La famille a une nourriture suffisante, et les nécessités élémentaires de la vie, mais rien de plus.

Médiocrité = moyenne économique entre 12 et 19 frs inclus.

Pas d'économies possibles ; si une maladie ou le chômage surviennent, la famille retombe dans « pauvreté » ou « misère notoire ».

Demi-aisance = moyenne économique entre 20 et 34 frs inclus.

La famille peut faire de petites économies, aller en vacances chaque année, s'entourer d'un certain confort, ne pas compter au jour le jour.

Aisance = moyenne économique au-dessus de 35 frs.

Source : Étude de « 249 familles signalées au TEA », *op. cit.*, table XXV

Aide à la lecture : 6 francs en 1935 équivalent à 4,6 euros en 2017 ; 11 francs à 8,5 euros ; 19 francs à 14,7 euros ; 34 francs à 26,2 euros : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>, consulté le 12 décembre 2018.

Conditions économiques des deux-cent-quarante-neuf familles enquêtées pour déchéance par le Service Social de l'Enfance en 1935

Conditions économiques	Nombre de fois où la condition économique spécifiée a été notée		
	Total	% sur 249 cas	% sur les 213 cas connus
Misère notoire	92	36,95	43,19
Pauvreté	80	32,13	37,56
Médiocrité	34	13,65	15,96
Demi-aisance	6	2,41	2,82
Aisance	1	0,4	0,47
Inconnu	36	14,46	

Source : Étude de « 249 familles signalées au TEA », *op. cit.*, table XXV

Pour caractériser son public, le Service dresse ses conclusions en additionnant les cas de « misère notoire », « pauvreté » et « médiocrité » pour signaler que « dans 96,69% des cas, les questions matérielles interviennent ». On peut remarquer que la catégorie de la « médiocrité » définie selon des critères de risques (chômage, maladie) pouvant faire basculer la famille dans la pauvreté, correspond à la définition de la précarité. Selon les statistiques du SSE, celle-ci concerne 16% des familles enquêtées pour déchéance, tandis que la grande majorité relève déjà de la pauvreté.

Les catégories définies par le SSE ne sont cependant pas neutres, ni dans leur appellation ni dans les critères retenus. Leur construction montre que l'approche morale prévaut sur l'interprétation des faits sociaux. Par exemple, les critères définissant la « demi-aisance » sont caractéristiques d'une part de l'attention que les services sociaux prêtent à l'épargne comme meilleur outil de lutte contre le paupérisme, d'autre part de la distance sociale séparant les acteurs du service social des milieux ouvriers dont ils s'occupent. En effet, le mode de vie décrit par la « demi-aisance » s'applique bien plus aux classes moyennes qu'aux familles populaires dont bien peu peuvent jouir d'une épargne fixe ou de vacances annuelles. De plus, une note explicative relative à la répartition des familles dans ces différents groupes signale que « lorsque la moyenne économique d'une famille est par exemple de 10 frs, mais que cette famille (par suite d'alcoolisme, de l'incapacité ménagère de la mère, etc) vit en réalité dans une misère notoire, c'est à cette rubrique que nous l'avons notée ». Le Service tend ainsi à imputer les facteurs de la misère autant, si ce n'est plus, à l'irresponsabilité des familles populaires dans la gestion de leur budget qu'aux causes structurelles de pauvreté.

Si l'approche morale empruntée par un organisme chargé d'enquêter sur des familles soupçonnées dès leur signalement d'adopter des comportements répréhensibles n'étonne guère, imputer la pauvreté des ouvriers à une mauvaise gestion de leur budget est commune à l'ensemble des services sociaux⁴⁸. Comme l'a montré Jeannine Verdès-Leroux, la vision des acteurs du service social les conduit à réduire en grande partie les problèmes macro-économiques à une responsabilité individuelle⁴⁹. Cette approche est enseignée aux assistantes dès leur apprentissage professionnel au sein des écoles de service social, comme en témoignent les sources de la formation. L'abbé Viollet, enseignant dans plusieurs écoles et directeur de l'une d'entre elles⁵⁰, estime ainsi impossible de démêler ce qui, dans les causes de la misère, relève « des défaillances individuelles et [des] insuffisances de l'organisation collective »⁵¹. Cet enseignement transparait également dans les travaux scolaires des étudiantes. À l'École pratique de service social, l'une d'entre elle y témoigne de sa compréhension des causes du paupérisme : « À mesure que l'assistance à la classe ouvrière s'est développée, qu'on a voulu aider l'ouvrier à mener une vie régulière et aisée, on s'est rendu compte que le problème économique était doublé d'un problème moral [*le correcteur ou la correctrice annote* « Bien » dans la marge]. [...] Le manque de pensée et d'organisation dans toute leur vie est un fait frappant »⁵². La mauvaise gestion du budget par les ouvriers se

⁴⁸ Ana Perrin-Heredia retrouve les mêmes mécanismes dans l'interprétation que font les accompagnateurs budgétaires des causes du surendettement des familles populaires : Ana Perrin-Heredia, « Le « choix » en économie. Le cas des consommateurs pauvres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 199, n°4, 2013, p. 46-67.

⁴⁹ Jeannine Verdès-Leroux, *Le Travail social*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1978.

⁵⁰ Brigitte Bouquet, Christine Garcette, Georges-Michel Salomon (dir.), *Histoire des premières écoles de service social en France, 1908-1938*, Numéros thématiques de *Vie Sociale*, n°1 et 2, 1995.

⁵¹ Jean Viollet, *Petit Guide du travailleur social*, op. cit., p. 57.

⁵² Dossier de Marie O., promotion 1927-1929, archives de l'EPSS.

décline, dans les travaux scolaires des étudiantes, en plusieurs tendances : le manque d'épargne, aussi appelé « imprévoyance », ne permettant pas de faire face à un aléa de l'existence ; l'absence de méthode comptable chez les ouvriers et en particulier chez les mères de famille en charge du budget ; les consommations coupables en premier chef desquelles l'alcool ; enfin, l'incapacité à hiérarchiser les consommations nécessaires que résume une étudiante en citant un « dicton plein de sagesse » : « L'ouvrier doit se loger au-dessus de sa condition, se nourrir pour sa condition et s'habiller au-dessous de sa condition »⁵³.

Il est significatif, au même titre, de remarquer que l'impact de la crise des années 1930 n'est que très peu investi d'un discours de la part des acteurs du service social⁵⁴. Considérer que la précarité est autant le fait du mode de vie ouvrier que des conditions économiques conduit de plus les assistantes sociales à préférer agir sur le premier tableau, qui est la raison même de leur métier, que sur le second où elles se révèlent bien impuissantes à changer les choses. Ainsi, en 1936, le concours annuel de monographie de l'Association des travailleuses sociales, organisme qui regroupe les membres de ce corps de métier, propose aux assistantes sociales candidates de détailler l'action budgétaire qu'elles ont menée auprès d'une famille en difficulté. L'action en faveur de l'équilibre des budgets est en effet considérée comme la principale réponse à la crise puisque, comme l'écrit la lauréate, « la période des hauts salaires est révolue, il s'agit de prévoir et de vivre, malgré la crise, l'instabilité des situations et l'insécurité du lendemain »⁵⁵. La solution face à la précarité passe donc avant tout par la responsabilisation individuelle des ouvriers, par l'influence morale et l'enseignement de la prévoyance prodigués par les assistantes sociales. C'est ce cadre de pensée qui explique l'absence des services sociaux du mouvement de réforme sociale. Tandis que certains groupements de l'Action catholique tentent d'influer sur les politiques publiques grâce à leurs enquêtes, les assistantes sociales n'en font qu'un outil interne dont l'usage au profit de l'action sociale individualisée reste le principal horizon.

Conclusion : Relire les enquêtes des services sociaux pour penser la précarité

Les enquêtes des services sociaux sont une source précieuse pour étudier les conditions de vie des familles ouvrières les plus fragiles dans la période de l'entre-deux-guerres. Tandis que l'étude de Maurice Halbwachs sur les budgets ouvriers s'intéressait principalement aux logiques de consommation⁵⁶, les enquêtes sociales du SSE permettent, en établissant un budget disponible par personne et par jour, d'observer l'équilibre des budgets et les facteurs contribuant à la précarité économique des familles populaires. Ces informations ne sont cependant pas dissociables du discours moral des services sociaux porté sur elles, tant dans la constitution des enquêtes que dans leur utilisation. Ce que nous avons appelé « approche morale de la précarité » a en effet

⁵³ Dossier de Geneviève R., promotion 1928-1930, archives de l'EPSS.

⁵⁴ Les assistantes sociales interrogées par Yvonne Knibiehler sur leurs souvenirs de cette période en témoignent elles-mêmes comme le signale l'auteure : « Nos témoignages ne portent guère de traces (à deux ou trois exceptions près) des graves crises des années 30. Leurs auteurs ne semblent pas y avoir prêté grande attention. A posteriori, quelques-unes semblent le regretter, et s'en excuser », in *Nous les assistantes sociales, naissance d'une profession*, témoignages présentés par Yvonne Knibiehler, Paris, Aubier, 1980, p.123.

⁵⁵ Mme F., « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre », *op. cit.*

⁵⁶ Maurice Halbwachs, *L'Évolution des besoins dans les classes ouvrières*, *op. cit.*

conduit les services sociaux à ignorer les données structurelles de la précarité des familles populaires émanant de leurs enquêtes, pour préférer une visée de moralisation des pratiques de consommation et de gestion budgétaire des milieux ouvriers à travers l'action sociale. Étudier les enquêtes sociales à la fois comme source et comme objet, c'est donc appréhender comment la précarité des milieux ouvriers a été requalifiée par le service social de l'entre-deux-guerres et a façonné la réponse apportée par l'action sociale à ses bénéficiaires.